

Bio.3 Développer et mettre en oeuvre un Plan Canopée

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Les boisements, arbres et arbustes, jouent un rôle primordial pour réduire les impacts de l'activité urbaine sur l'environnement, tels que l'empreinte carbone, et agir sur la biodiversité et le cycle de l'eau. En plus de ces avantages écologiques, ils contribuent à l'embellissement du cadre de vie et au bien-être des habitants. Les espaces arborés ne sont pas seulement un moyen de lutter contre les îlots de chaleur, ils représentent un enjeu majeur pour l'avenir des zones urbaines et leur adaptation au changement climatique.

Le Plan CANOPÉE a pour objectif de promouvoir les actions en faveur d'une meilleure connaissance des arbres du territoire de Cholet Agglomération, d'une reconnaissance de leurs bienfaits, afin d'assurer leur protection et leur développement. Le Plan CANOPÉE pourrait s'articuler autour des axes suivants : pérenniser et développer le patrimoine arboré, favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens, fédérer les professionnels autour du plan et améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques.

Sur Cholet, l'idée est de programmer une évaluation de la surface de canopée par quartier tous les 3/4 ans afin de dresser un état des lieux du passé et de l'existant, et de suivre son évolution. Le but serait de prendre des mesures pour limiter la perte de surface canopée.

Cible(s)

Particuliers, élus, aménageurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération
Le résultat de cette évaluation constituerait à la création d'un outil d'aide à la décision pouvant servir dans de nombreuses démarches territoriales.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité
Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2040 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Commune
Personne référente	Directrice Parcs Jardins et Paysage
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Parcs Jardins Paysage
Élu référent	Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Kermap (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	30000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,2 etp
-----------------	---------	----------------------	--------	----------------	---------

Subventions

Moyens matériels

Aucun

Calendriers et commentaires

Calendrier

La fréquence optimale serait tous les 3 ans , éventuellement tous les 4 ans. Une édition coûterait environ 15 000€, il faut donc plutôt envisager le coût comme 15 000€/3 ans.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Indice canopée (%)